



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé : M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2024-02-27

Nature : 7. Finances locales – 7.10. Divers – 7.10.2. Tarifs

Objet : Centres de loisirs d'été 2024 / Activités péri et extra scolaires au titre de l'année scolaire 2024 – 2025

Approbation des règlements intérieurs

Rapporteur : Mme Béatrice CHAUVETET, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal est appelé à adopter les règlements intérieurs des activités péri et extra scolaires suivantes pour l'année scolaire 2024 / 2025.

- Restaurant scolaire,
- Accueils périscolaires
- Accueils de loisirs Mosaïque et Do'minos été 2024,
- Accueils de loisirs Mosaïque et Do'minos.

Il convient de souligner les modifications suivantes :

Concernant l'ensemble des règlements intérieurs, les modalités de transmission des bons CAF ont été simplifiées en adéquation avec les prérogatives de la CAF.

Concernant les heures d'ouverture au public, la permanence du mardi de 17h30 à 18h30 a été supprimée au regard de la très faible fréquentation sur ce créneau horaire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces les règlements intérieurs des activités péri et extrascolaires listés ci-dessous, au titre de l'année scolaire 2024 — 2025, et des accueils de loisirs — été 2024 avec une application au 1^{er} juillet 2024.

D'autre part, les tarifs des différents services ont été modifiés. Le détail est consultable dans le guide des tarifs 2024 de la Ville.

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance Education Vie Sociale » du 13 février 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ces règlements intérieurs des activités péri et extrascolaires listés ci-dessous, au titre de l'année scolaire 2024 — 2025, et des accueils de loisirs — été 2024 avec une application au 1^{er} juillet 2024.

La Secrétaire de séance,

Marie STABLEAUX-VILLERET

Le Maire,

Christian DULAC

